SERRALONGUE notre village

Retour *2/3*

J'ai voulu voir encore le manteau blanc et pur
De nos sommets altiers, et les collines jaunes
Je les revois ainsi qu'en les derniers automnes :
Toujours le même ciel, toujours le même azur.
Dans la foret, toujours le même vent qui pleure ;
Plus de chansons aux nids, aux bois plus de parfums…
Et mon cœur, pénétré de silence, s'écœure,
Parmi les fleurs fanées de nos jardins défunts.
C'est l'automne, mon cœur ! saison des rêves tendres,
Qui s'en vient te verser ses charmes alanguis ;
C'est l'automne qui vient, parmi tes vielles cendres,
Aviver l'étincelle, ô mon cœur ! dans ta nuit.

Abdon Poggi

Sommaire

Le mot du Maire 2
Vie municipale.....3
Communication 10
Liste des délibérations....12
Vie Associative.....14
Etat civil 19

Le MOT du Maire

Chers amies, Chers amis,

Le 12 avril lors de la séance du conseil municipal, au cours de laquelle nous avons voté le budget, j'ai annoncé à l'ensemble des membres du conseil que pour la troisième année consécutive nous n'allions pas augmenter le taux d'imposition. En effet, depuis 2017 la taxe d'habitation, l'eau et l'assainissement n'ont pas évolué et pourtant les dépenses d'investissement s'élèvent à 620 115€.

Cependant il n'en est pas de même pour la colonne « intercommunalité » : l'effondrement des Gorges de la Fou entrainant leur fermeture a occasionné un manque à gagner de 600 000 € et le repositionnement des sept agents qui y travaillaient. Les membres du conseil communautaire, afin d'équilibrer le budget, ont augmenté le taux de la taxe d'habitation de deux points, passant de 9,99% à 11,96%.

Pour ce qui concerne notre commune :

*** Effondrement de la cave Roca et travaux sur l'eau :** les travaux ont été réalisés dès les premiers mois de l'année.

*** Le Plan Local d'Urbanisme :** Il avance lentement mais surement. Le cabinet Archi Concept nous propose de caler une date d'arrêt du PLU pour début juillet puis nous allons délibérer pour le valider. Il sera ensuite soumis à l'enquête publique et à la validation de Mr le Préfet. J'ai proposé à ce dernier une visite sur le domaine de Falgos afin qu'il puisse se rendre compte de l'enjeu que représente le golf. Il a répondu favorablement à mon invitation, il sera parmi nous le 2 juillet.

*** Les travaux du multiple rural:** Le chantier du multiple rural a débuté comme prévu en novembre. Mais au fil des jours il était évident que la date de livraison des travaux à la fin juin ne serait pas respectée. Certaines entreprises « jouent le jeu », mais d'autres trouvent toujours des excuses, malgré les pénalités appliquées par l'architecte Mr YESTE. Espérons que nous pourrons occuper les nouveaux locaux au mois d'octobre.

A ce sujet, une « boite à idées » sera mise à votre disposition au secrétariat de la mairie, pour nous proposer quel pourrait être le nom du nouveau multiple rural.

*** Les travaux sur la courtine de la tour médiane de Cabrenç** : Avec la société Vallespir Construction qui est chargée de réaliser les travaux, nous avons obtenu, pour le même montant, le transport des matériaux par hélicoptère. C'est depuis une prairie gentiment prêtée par la famille Kennedy, les propriétaires du mas de Cabrenç que les matériaux seront enlevés. Mr Planell nous a promis les travaux avant les vacances. Nous lui faisons confiance.

Vous le voyez cette année est riche en événements, mais tous ensemble nous y arriverons.

A toutes et à tous je vous souhaite, dès à présent de passer « une bune festa major » et de bonnes vacances à Serralongue.

Bien amicalement à tous.

Jean-Marie BOSCH
Maire de Serralongue

52ème réunion du conseil municipal du vendredi 11 janvier 2019

1. Travaux 2019 : propositions

Economie électricité : changement des ampoules E27 standard
Multiple rural : en cours.
Plan Local d'Urbanisme : subvention de 9500€ (association des Maires)
La courtine : tout est prêt en termes de financement
Effondrement de la chaussée : 3975€ HT de travaux et 1947 € du conseil département
Cimetière : 21432€ HT. Il nous reste 10000€ du fond de concours à utiliser avant mars 2020.
Lampe UV
Le clocher : travaux pour bloquer les cailloux du clocher. Pas de devis à date. Mais à la dernière assemble générale du Musée : participation
Le gite du Presbytère : double vitrage aux fenêtres et à la porte - changement des radiateurs. Le conseil départemental nous précise que c'est éligible à subvention.
Terrain de boule : éclairage à revoir
Aire de camping-car : revoir le projet
Sonorisation du village
Rue principale du village

2. Engagement de dépenses d'investissement avant vote du budget (délibération)

Comme vu précédemment, les convecteurs du gite doivent être changés. REXEL et LEROY MERLIN à 250€ chacun soit 1000€ nécessaire. Richard TENAS propose de les faire poser par un électricien agréé pour des raisons de garantie/assurances.
Délibération : vote POUR à l'unanimité

3. Admission en non-valeur de titres de recettes/ Eaux et assainissement (délibération)

Les admissions en non-valeur pour un montant de 924,75€ sont réparties sur 7 titres. La première admission en non-valeur de 340,12 € doit être votée par le conseil municipal.
Délibération : vote POUR : 9 - CONTRE : 1

4. Mise en place compte épargne temps :

Certains employés ne prennent pas tous leurs congés. La mise en place d'un compte épargne temps leur permet de mettre de côté ces jours de congés sans dépasser le nombre de 60 jours sur toute leur carrière. Il n'y a pas de compensation financière.

5. Adhésion COS Départemental (délibération)

Proposition d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales du Département. Cela couterait 150€ de plus par an à la commune pour les 5 employés. L'adhésion au COS est beaucoup plus intéressante pour les employés.
Délibération : vote POUR à l'unanimité

53ème réunion du conseil municipal du vendredi 15 février 2019

1. Communes Forestières / ONF (délibération) :

Le conseil municipal doit délibérer pour décider le recours à d'autres entreprises ou prestataires que l'ONF pour la réalisation de services et travaux sur le territoire de la commune.
Délibération : vote POUR à l'unanimité

2. Opposition à l'encaissement des revenus à l'ONF (Office National des Forêts)

Le conseil municipal doit délibérer pour décider de refuser l'encaissement des recettes de ventes de bois pour l'ONF en lieu et place de la commune par l'intermédiaire de son trésorier payeur général.
Délibération : vote POUR à l'unanimité

3. DETR 2019 : effondrement de la route de Can Tony (délibération)

Suite à l'effondrement de la route de Can Tony, la commune a un devis de VALLESPIR CONSTRUCTION pour un montant de 6000 euros TTC. Nous pouvons demander une subvention DETR 2019 pour 50% du montant. Le conseil municipal délibère pour autoriser la demande de subvention DETR pour ces travaux.
Délibération : vote POUR à l'unanimité

4. Demande de subvention Conseil Départemental – Rénovation énergétique de l'appartement du Presbytère (délibération)

Le conseil municipal délibère pour autoriser Mr Le Maire à faire une demande de subvention au Conseil Département pour le financement de la rénovation énergétique (radiateurs, double vitrage) de l'appartement du Presbytère. Le devis actuel est de 6400 euros HT. Cela nous réduirait le coût à 3000 euros HT
Délibération : vote POUR à l'unanimité

5. CNAS : résiliation (délibération)

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 11 janvier 2019 concernant la proposition d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales du Département, l'adhésion au CNAS (Comité National des Actions Sociales) doit être résiliée. Le conseil municipal doit délibérer sur cette résiliation.
Délibération : vote POUR à l'unanimité

6. Projet Patrimcat 2017-2021 : contribution exceptionnelle (délibération)

Pays d'art et d'histoire transfrontalier a proposé de mettre des bornes touristiques (téléchargement via des portables) sur le thème du « Fer ». La commune doit verser de 2017 à 2021 : 182 euros par an (soir un total de 910 euros). La délibération avait été prise par le Patrimcat en 2015.
Le conseil municipal demande à connaitre la date de mise à disposition des bornes.
Délibération : vote POUR à l'unanimité

7. Tableau des effectifs : création de poste suite avancement de grade (délibération)

Il y a 3 avancements. Il faut créer le poste avant la date effective. Le conseil municipal doit délibérer pour chaque poste.
1er Juillet 2019 : Adjoint technique principal de première classe
Délibération : vote POUR à l'unanimité
1er septembre 2019 : Adjoint administratif principal deuxième classe
Délibération : vote POUR à l'unanimité
2 novembre 2019 : Adjoint principal de première classe
Délibération : vote POUR à l'unanimité
Tous ces avancements ont été budgétisés en 2019.

8 . Compte rendu du Conseil Communautaire (CCHV) du 7 février 2019
Réorganisation des répartitions des groupes de travail suite au décès de Mr Julia
PLU de Saint Laurent de Cerdans : voté par la CCHV
Bâtiments publics : Le volet accessibilité sera traité par les instructeurs de la CCHV pour toute les communes
Transfert de compétence pour l'eau et l'assainissement : prévu pour 2020 pour le Haut Vallespir.
Maisons de santé : celle d'Arles sur Tech est bien avancée mais pour les 2 autres prévues c'est plus difficile. De plus il y a des difficultés à trouver des médecins pour y venir.

9. Travaux sur le budget
Le Maire, le conseil municipal et la secrétaire de Mairie : Réunion de travail sur le budget de l'eau (fonctionnement et investissements), de la commune (fonctionnement, investissement).

54me réunion du conseil municipal du vendredi 15 mars 2019

1 . Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (Délibération)
Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes communales pour l'année 2019 :

	2019
Taxe d'Habitation	9,85
Taxe Foncier Bâti	13,58
Taxe Foncier Non Bâti	59,37

Délibération : vote POUR à l'unanimité

2. Vote du tarif de l'Eau et Assainissement 2018-2019 (Délibération)
Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2018-2019 :

	2019
Le m3 d'Eau Potable	1,14
Le m3 d'Assainissement	1,05
Location de compteur AEP	20,42
Entretien du branchement AEP	39,73
Part fixe eau usée (pour tout le monde)	17,66

Délibération : vote POUR à l'unanimité

3. Subvention aux associations (Délibération)
Le conseil municipal délibère pour les subventions aux associations :

	2019
Comité des fêtes	2500
Association de chasse ACCA de Cabrenc	130
Association de pêche	130
Tennis club Serralonguais	130
Boule de Cabrenç	130
Groupe sardaniste	130
Association Culturelle et Animations	600
Pompiers St.Laurent-de-Cerdans	150
Ensemble Vocal du Haut Vallespir	80

Délibération : vote POUR à l'unanimité

4. Urbanisme : instruction accessibilité / modification de la convention (Délibération)
Le conseil municipal délibère pour déléguer au « Service intercommunautaire urbanisme Vallespir et Haut Vallespir » l'instruction du volet accessibilité des autorisations d'urbanisme à compter du 01/01/2019 et d'approuver la modification de la convention de 2015 par laquelle la commune a délégué l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols.
Délibération : vote POUR à l'unanimité

5. Pastoralisme et prédation, demande de soutien politique et financier (Délibération)
Le conseil municipal doit délibérer pour soutenir politiquement et financièrement l'association USAPR (Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales). Le montant de la cotisation pour la commune de Serralongue est de l'ordre de 90 euros pour l'année 2019.
Délibération : vote POUR : 10 – Abstention : 1

6. Avancement Travaux multiple rural et PLU
Mr Le Maire informe le conseil municipal sur les avancées du PLU : Plan Local d'Urbanisme. Le règlement est en cours de finalisation et sera présenté prochainement au conseil municipal.
Concernant les travaux du multiple rural, un retard de 80 jours a été pris. La finalisation des travaux est, à date, prévue pour septembre 2019 au lieu de fin juin 2019. Les pénalités de retard doivent être actées, ce qui permettrait de contrer les plus-values.

55me réunion du conseil municipal du vendredi 12 avril 2019

1 – Comptes Administratifs 2018 (délibération)
Mme Jeannette JEANSON présente les comptes administratifs 2018
- ✓ Budget Principal

L'exercice Compte Administratif 2018 « principal » se termine avec un excédent de 49 088,35€
- ✓ Budget Annexe Eau et Assainissement

L'exercice Compte Administratif 2018 « annexe » se termine avec un excédent de 1237,36€
Pour les Comptes Administratifs : vote à l'unanimité.

2 – Comptes de Gestion 2018 (délibération)
- ✓ Budget Principal,
- ✓ Budget Annexe Eau et Assainissement

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les 2 comptes de gestion, établis par Mr Le trésorier.

3 – Affectation du Résultat (délibération)
- ✓ Budget Principal,

Pour le budget Principal, à l'unanimité, l'excédent de fonctionnement est de 49 088,35€ affecté comme suit:
- 24 332,70€ est reporté à la section de fonctionnement (R002) du budget 2019
- 24 755,65€ est reporté à la section investissement (R1068) du budget 2019
- ✓ Budget Annexe Eau et Assainissement

Pour le budget Annexe Eaux et Assainissement, à l'unanimité l'excédent d'exploitation de 1 237,36€ est affecté comme suit :
- 237,36€ est reporté à la section de fonctionnement du budget 2019

4 – Vote du budget 2019 (délibération)
- ✓ Budget Principal,

Fonctionnement : Recettes : 289 682,39€
Dépenses : 289 682,39€
Investissement : Recettes : 620 115,11€
Dépenses : 620 115,11€
Pour les budgets 2019 : Délibération : vote POUR : 10, ABSTENTION : 1
- ✓ Budget Annexe Eau et Assainissement

Exploitation : Recettes : 45 796,36€
Dépenses : 45 796,36€
Investissement : Recettes : 114 717,01€
Dépenses : 114 717,01€
Pour les budgets 2019 : Délibération : vote POUR à l'unanimité

5 – Motion pour la réouverture de la ligne ferroviaire Perpignan / Villefranche de Conflent (délibération)

Le conseil municipal doit voter pour soutenir la motion de demande de réouverture de la ligne Perpignan / Villefranche de Conflent.

Délibération : vote POUR : 8 – ABSTENTION : 3

6 – Canigou Grand Site / 2 communes quittent le Canigou Grand Site (délibération)

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter le départ de Corneilla de Conflent, Sournia et Codalet du syndicat mixte Canigo grand site de France

Délibération : vote POUR à l'unanimité

7 – Compte-rendu des stages ATSEM / Cantine – Ouverture d'un poste ATSEM (délibération)

2 personnes étaient en stage avec l'ATSEM et le professeur des écoles. Ces 2 derniers ont fait des recommandations à Mr Le Maire sur leurs atouts et les axes d'amélioration. Ils ont ensuite été reçus par Mr Le Maire. Ils ont montré tous les 2 une très grande motivation. Le contrat est de 31 heures. Le conseil municipal doit voter pour l'ouverture de poste d'ATSEM principal de deuxième classe à temps non complet à raison de 13/35eme d'heure hebdomadaire.

Délibération : vote POUR à l'unanimité

8 – Compte-rendu du budget communautaire

Mr Le Maire fait le compte rendu de la réunion de la CCHV. Il a été voté une augmentation du taux d'imposition de la taxe d'habitation de 9,96 à 11,96% sur la part communautaire. Nous sommes toujours en attribution prévisionnelle en positif avec un solde positif de 35 6374, 88 euros pour Serralongue.

56me réunion du conseil municipal du vendredi 3 mai 2019

1. Ouverture d'un poste d'adjoint technique (délibération), remplace la création d'un poste d'ATSEM

Le conseil municipal doit voter pour l'ouverture d'un poste d'adjoint technique (et non pas de la création d'un poste d'ATSEM, sujet à obtention du diplôme associé).

Délibération : vote POUR à l'unanimité

2. Désignation du / de la remplaçant (e) de Martine GUYAUX

Monsieur le Maire propose de prendre Mme Candy Challet au poste d'adjoint technique avec un contrat vacataire. Il faut voir avec pôle emploi et la communauté de commune CCHV la possibilité de faire un contrat à durée déterminée pour le mois de Juin et à partir de Septembre un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence). Mr Le Maire s'engage, en fonction du résultat du vote du conseil municipal de Lamanère, à prendre Mr Frank Olive aux services techniques de la commune de Serralongue.

3. Compte rendu de la réunion de création d'un syndicat d'eau potable et compte rendu du transfert de l'eau à la Communauté de Communes du Haut Vallespir

Le conseil municipal doit décider s'il accepte que la commune adhère à un syndicat départemental de la ressource d'eau potable. Les conseillers municipaux se posent la question du devenir de la SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) et de la SATEP (Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable).

Pour le transfert de l'eau, un diagnostic et étude de la prise de compétence Eau Potable et Assainissement a été réalisé par l'IREEDD (Institut des Ressources Environnementales et du Développement Durable). Plusieurs scénarios (une communauté de communes, deux communautés de communes, ..) ont été proposés. Pour Serralongue, dans tous les cas, la commune conservera ses agents qui interviendront sur nos sources et qui resteront sur notre territoire. Les travaux sur l'eau ont été effectués sur le budget 2019 avec changement des pompes à chlore et des UV et repositionnement à l'étage du tableau électrique du forage.

4 . Compte rendu Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier,
Une réunion a eu lieu le 25 avril à Camprodon. Mr Le Maire et Mme Jeannette JEANSON étaient présents à la réunion. Il y a eu des dépliants de faits pour les touristes. Un livre avec des jeux de piste sur Céret a également été développé. L'ours a été retoqué pour sa candidature à L'UNESCO. Il va être représenté en mai 2019 via un dossier binational avec l'Andorre. Pour le projet POCTEFA, c'est la réhabilitation de l'ancienne usine de la Bernède (Prats de Mollo) qui a été retenu.

5. Compte rendu du PLU
Suite aux dernières modifications du PLU par les bâtiments de France, les conseillers municipaux ont fait remonter leurs remarques. Mr Le Maire les a faites suivre à Archi concept. Elles seront prises en compte sur le règlement qui nous sera présenté prochainement.

6. Choix du mode de gestion du multiple
Nous avons deux possibilités :
- Délégation de service public (DSP) : nous devons faire des appels d'offres avec un prix planché. Ils peuvent négocier le prix de location, même à la hausse. Fleur SANTONI est prioritaire sur les autres.
- Location gérance : le contrat que nous avons à l'heure actuelle à faire modifier chez un notaire.
Le conseil municipal choisi de rester sur une location gérance.

57me réunion du conseil municipal du vendredi 14 juin 2019

1. Délégué à la protection des données – Convention avec le centre de gestion (délibération),

Le Conseil Départemental 66 propose la mise en place d'une mutualisation pour la désignation d'un délégué à la protection des données de façon à réduire les coûts.
Le conseil municipal doit délibérer pour désigner comme Délégué à la protection des données la personne attitrée au Centre de Gestion et adopter la Convention avec le centre de gestion précisant les conditions d'exécution du service.
Délibération : vote POUR à l'unanimité

2. Mise en place du compte épargne temps (délibération),
Certains employés ne prennent pas tous leurs congés. La mise en place d'un compte épargne-temps (CET) leur permet de mettre de côté ces jours de congés, sans dépasser le nombre de 60 jours sur toute leur carrière. Il n'y a pas de compensation financière.
Le conseil municipal doit délibérer pour la mise en place du compte épargne temps pour les employés municipaux.
Délibération : vote POUR à l'unanimité

3. Compte rendu des travaux du multiple et du PLU,
Les travaux prennent du retard. Le rétro-planning doit être mis à jour.
Une boite à idée est ouverte à la mairie pour trouver un nom au nouveau multiple rural.
PLU : Mr Le Maire a vu Mr Le Préfet la semaine dernière. Ce dernier monte à Falgos le 2 juillet pour aider à avancer sur le dossier de Falgos. Il faut boquer le PLU avant l'été pour que tous les services de l'Etat fassent leur travail avant les congés d'été. La dernière version sera envoyée aux conseillers municipaux dès lundi 17/06/19. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 28 juin pour le valider.

4. Demande de fermeture de dépôt de déchet vert par la famille André ROCA au sud de Can Guillamou (D44),
La famille André ROCA demande la fermeture du dépôt vert au sud de Can Guillamou. De nombreux véhicules viennent déposer leurs déchets verts sur le site privé dit « Correc del marra negre ». Mr Le Maire fera le nécessaire auprès des services du conseil départemental des routes afin de sécuriser ce site.

58me réunion du conseil municipal du vendredi 28 juin 2019

Bilan de concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme (délibération)

Le conseil municipal doit délibérer pour le bilan de concertation et l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier est disponible à la Mairie de Serralongue. Il y a 3 exemplaires à la CCHV (Communauté des Communes du haut Vallespir) : une pour le Préfet et un pour la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la mer des Pyrénées Orientales).

Pour les autres services de l'Etat, la diffusion se fera par voie informatique. Le dossier de consultation a reçu 7 observations et indépendamment 7 courriers. Il y a eu 3 réunions publiques organisées par Mr Le Maire : 6 juillet 2017, 10 juillet 2018 et 23 novembre 2018.

Le conseil municipal émet les remarques suivantes à revoir avec les instructeurs avec attente de réponses argumentées :

- Les façades en pierre non autorisées : à revoir
- Zone artisanale UE : définition plus stricte des habitations
- Débroussaillage sur toutes les zones
- En zone N : activités agricoles forestière et construction du gérant à revoir

Les modifications peuvent être effectuées à n'importe quel moment. Ce règlement va évoluer. En attendant, le conseil municipal doit délibérer à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme avec les modifications mentionnées ci-dessus.

Délibération : vote POUR à l'unanimité.

SERRALONGUE *en bandes dessinées*

Les frères DEKIMPE ont apporté un album sous forme de bandes dessinées des gravures qu'ils avaient exposées pour le Millénaire.

Cet album est à la vente et sera disponible à la Mairie au prix de 10 €.

"Clément et Peck vous invitent à vous plonger dans l'histoire passionnante d'un petit village du Haut Vallespir. Ils vous feront découvrir au travers d'une balade ses lieux et ses monuments les plus précieux".

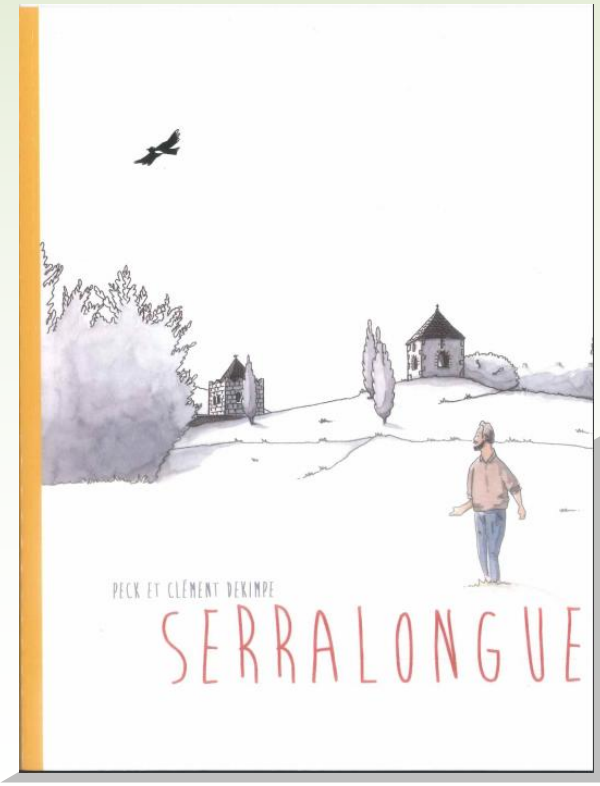

Prévention des incendies de forêts : obligations légales de débroussaillement

Les incendies de végétation constituent un risque majeur dans notre département. Les événements passés nous rappellent le haut niveau de réactivité et d'anticipation dont doivent faire preuve l'ensemble des acteurs de la défense de la forêt contre l'incendie. Dans ce domaine, les obligations légales de débroussaillement constituent un outil important de la stratégie de prévention.

Elles permettent de réduire considérablement l'impact des incendies, de protéger la forêt et de faciliter la lutte. Le code forestier (article L.134-6) impose ainsi une obligation de débroussaillement et de maintien en l'état débroussaillé autour des habitations pour les propriétaires de bâtis situés en zone boisée et à moins de 200 mètres des bois, landes, maquis, garrigues. Il est complété dans **le département par l'arrêté préfectoral N °2019105-0001 du 15 avril 2019.**

La commune de Serralongue a signé une mutuelle communale avec le cabinet JEAN-NOEL SANTALO à Arles Sur Tech.

Par ce partenariat la ville de SERRALONGUE est fière de pouvoir rendre service **à ses administrés en leur permettant de gagner un peu de pouvoir d'achat grâce à une offre avantageuse, et en leur offrant un service de qualité et de proximité.**

Avec l'offre communale assurance santé pour votre commune, vous bénéficiez d'une offre simple qui s'adapte à toutes les situations.

Le cabinet AXA ASSURANCES Jean-Noël SANTALO, situé 8 Bailles Pallares à ARLES SUR TECH, se tient dès à présent, à la disposition de toutes les personnes intéressées afin de présenter une sélection de formules adaptées aux différents publics (retraités, salariés, indépendants).

Ce contrat complémentaire de santé communale est conventionné avec les régimes obligatoires pour la télétransmission et le tiers payant, il bénéficie de conditions d'adhésion souples (aucune formalité médicale) et offre une couverture complète, à des tarifs préférentiels.

Accès aux déchetteries :

Un badge électronique est obligatoire pour l'ensemble des usagers pour accéder aux déchèteries d'Arles sur Tech, Prats de Mollo et Saint Laurent de Cerdans.

DEMANDE DU BADGE D'ACCES : Tous les usagers de la Communauté de Communes du Haut Vallespir devront obligatoirement récupérer en mairie un formulaire vierge à remplir et fournir les justificatifs demandés afin d'obtenir leur badge d'accès (particuliers ou professionnels).

Justificatifs à fournir en complément du formulaire complété :

Pour les particuliers :

- Copie d'un justificatif de domicile, daté de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF…).
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire,…).

Un seul badge sera délivré par adresse fiscale. Les badges supplémentaires seront facturés 10 € l'unité.
En cas de location, le badge sera délivré à l'occupant du logement.
Le badge d'accès en déchèteries est placé sous la responsabilité juridique de son titulaire. En cas de remplacement, le nouveau badge sera facturé 10 €.

Pour les professionnels et associations :

- Copie d'une pièce d'identité du responsable de la société ou de l'association en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire,…).
- L'extrait KBIS (daté de moins de trois mois) ou une copie des statuts de l'association.
- Copie d'un justificatif de l'adresse de l'établissement datant de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF…).

Un seul badge sera délivré gratuitement. Les badges supplémentaires seront facturés 10 € l'unité.
Les syndics de copropriété, les sociétés civiles immobilières (SCI) et les auto-entrepreneurs sont considérés comme faisant partie de la catégorie des professionnels.

Encombrant 2019

Vous pouvez vous inscrire à la Mairie pour le ramassage des encombrants. Les prochaines dates de passage sont :
Lundi 5 aout - Lundi 2 septembre - Lundi 7 octobre - Lundi 4 novembre - Lundi 2 décembre

RAPPEL : Attention au moustique tigre

Le ministère des Solidarités et de la Santé rappelle un certain nombre de gestes simples pour éviter la prolifération de ce petit moustique de couleur blanche et noire qui est un vecteur de certaines maladies (chikungunya, dengue, zika). Parmi les gestes à connaître, il est recommandé en particulier :

- ***d'éliminer les endroits où l'eau peut stagner ;***
- ***de changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine et si possible supprimer les soucoupes des pots de fleurs ;***
- ***de vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainage ;***
- ***de couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un tissu ;***
- ***de traiter l'eau des piscines (eau de javel ou galet de chlore...).***

Si vous pensez avoir observé dans votre commune un moustique tigre, vous pouvez également le signaler aux autorités sanitaires sur www.signalement-moustique.fr

Liste des Deliberations

Délibérations 2019 - N° 001au N° 036		
N°001	Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement	11/01/2019
N°002	Admission en non-valeur – Eaux et assainissement	11/01/2019
N°003	Adhésion au COSD	11/01/2019
N°004	DETR 2019 : Travaux de sécurisation voirie communale route de Can Tony	15/02/2019
N°005	AIT rénovation énergétique gîte du presbytère	15/02/2019
N°006	Résiliation CNAS	15/02/2019
N°007	Travaux concurrentiels et ONF	15/02/2019
N°008	Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune	15/02/2019
N°009	Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe : / tableau des effectifs	15/02/2019
N°010	Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe : / tableau des effectifs	15/02/2019
N°011	Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe : / tableau des effectifs	15/02/2019
N°012	Contribution exceptionnelle projet Patrimcat	15/02/2019
N°013	Fiscalité Directe Locale : vote des 3 taxes	15/03/2019
N°014	Service des eaux – tarifs 2018-2019	15/03/2019
N°015	Subvention 2019 – versement aux associations	15/03/2019
N°016	Instruction volet accessibilité	15/03/2019
N°017	Motion de soutien politique et financier – USAPR	15/03/2019
N°018	Approbation du CA 2018 commune	12/04/2019
N°019	Approbation du CA 2018 eau	12/04/2019
N°020	Approbation du CG 2018 commune	12/04/2019
N°021	Approbation du CG 2018 eau	12/04/2019
N°022	Affectation du résultat de fonctionnement 2018 commune	12/04/2019
N°023	Affectation du résultat de fonctionnement 2018 eau	12/04/2019
N°024	Budget principal commune 2019	12/04/2019
N°025	Budget eau et assainissement 219	12/04/2019
N°026	Motion de soutien pour la réouverture de la ligne ferroviaire Perpignan/Villefranche de Conflent	12/04/2019
N°027	Création d'un poste ATSEM principal de 2ème classe	12/04/2019
N°028	Retrait de la commune de Sournia de Canigo Grand Site	12/04/2019
N°029	Retrait de la commune de Sournia de Canigo Grand Site	12/04/2019
N°030	Retrait de la commune de Sournia de Canigo Grand Site	12/04/2019
N°031	Création d'un poste d'adjoint technique	03/05/2019
N°032	Fiscalité directe locale : vote des 3 taux 2019	15/03/2019
N°033	Fiscalité directe locale : vote des 3 taux 2019	15/03/2019
N°034	Délégué à la protection des données mutualisé – convention avec le centre de gestion	14/06/2019
N°035	Mise en place du compte épargne temps	14/06/2019
N°036	Bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme	28/06/2019

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts :

http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/interdiction-du-brulage-a-l-air-libre-des-dechets-a23841.html

Rappel règlementaire : Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

DEPART A LA RETRAITE DE MARTINE GUYAUX

Mercredi 3 juillet 2019 a été organisée en mairie une petite soirée conviviale en l'honneur du départ à la retraite de Martine Guyaux. Recrutée en remplacement de Thérèse Casals en avril 1992 jusqu'à l'été 1993 pour la cantine scolaire où elle a été titularisée définitivement sous la municipalité de Jean Marquès.
Le 1er septembre 2000, en plus de la cantine elle était nommée agent contractuel à l'école communale et ATSEM depuis décembre 2009.
En janvier 2011, avec la prise en compte des cantines par la Communauté de Communes du Haut Vallespir son temps de travail était réparti à raison de 18 heures pour la communauté de communes et 13 heures pour la Mairie.
Dans son discours, le maire Jean-Marie Bosch a loué les qualités de Martine et, notamment, souligné sa polyvalence et son attention auprès des enfants avec des menus de terroir et une aide appréciable auprès du professeur Luc Roitg. Il a rajouté que pendant 19 ans, Martine, très discrète et compétente, a su faire passer vers les élus les messages et les valeurs qui étaient les siens, avec le sourire et sans élever la voix.
C'est vraiment pour l'élu que je suis l'agent municipal idéal à souligné Mr Le Maire.
Les meilleures félicitations et remerciements ce sont les enfants qui les ont attribués "les repas sont toujours excellents". Pendant 19 ans, elle a formé avec Luc ROIGT, le professeur des écoles "un couple" admirable.
Une nouvelle vie proche des siens s'ouvre désormais à Martine qui pourra profiter d'une retraite bien méritée auprès de son époux Eric, ses enfants et sa petite fille. Elle laisse la place à Candy Challet qui reprendra le poste d'ATSEM dès la rentrée.

Lors de la fête de fin d'année de l'école de Serralongue, Mr le Maire Jean-Marie Bosch, a vivement remercier le professeur Luc Roigt, Martine et sa remplaçante Candy Challet pour une année scolaire réussie et souhaiter de bonnes vacances aux 13 élèves de Serralongue et Lamanère. Il a remis les traditionnels dictionnaires et « Bescherelles » aux deux enfants : Lucas et Ayman qui ont réussi leur passage au collège.

« Association Culturelle et Animations »

Pour les feux de la Saint Jean, la flamme est arrivée au Conjurador par les enfants de l'école communale qui l'ont portée après une présentation dans les rues du village et avant d'allumer le feu préparé par les employés communaux. Ils ont ensuite distribué à la nombreuse assistance réunie autour du verre de l'amitié les bouquets de la St. Jean. De superbes bouquets confectionnés par les bénévoles aux mains expertes Elles avaient à leur disposition les traditionnelles herbes de la St.Jean : les feuilles de noyer, l'immortelle, l'orpin et le millepertuis cueillis dans la campagne serralonguaise. Ficelés et enrubannés, les bouquets rangés dans de jolis paniers ont été fortement appréciés.

Page Facebook: Association Culturelle et Animations Serralongue
(Contact : Céline Sivieude : 06 15 02 33 18).

Association de pétanque : « La boule de Cabrenç »

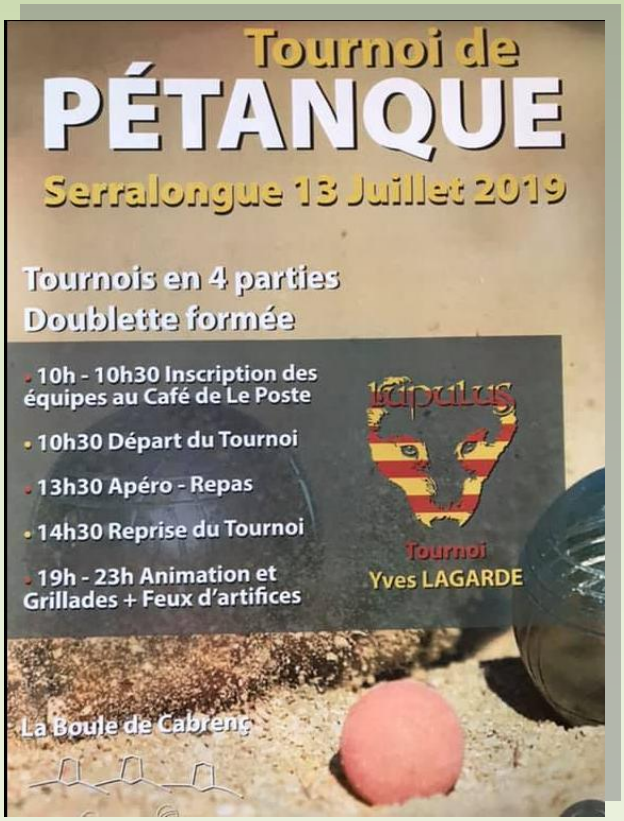

L'association de pétanque sous la houlette de son président Didier Lepigeon et de son vice président Oscar VanTol, vous convie aux prochains concours de pétanque au boulodrome Yves Lagarde de Serralongue aux dates suivantes (sous réserve de conditions météorologiques favorables) :
Concours Yves Lagarde: 13/07/2019
Concours Guy Pujol : 27/07/2019 - 10h00
Concours Montalat : 18/08/2019 – 14h00
Concours des jeunes : 10/08/2019 – Apres midi
Concours de la toussaint : 02/11/2019
Concours de Noël : 29/12/2019

Pour suivre les prochaines actualités ou programmations de concours vous pouvez suivre l'agenda de la Boule de Cabrenç sur Facebook : « La Boule de Cabrenç » ou sur le site de la commune : www.serralongue.com.

Association de chasse

Dernièrement, dans la maison de la chasse et de la pêche, s'est tenue l'assemblée générale de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée), en présence du maire Jean-Marie Bosch et de 36 membres de l'association.
Dans son rapport moral le président Philippe Juanola s'est félicité de se retrouver toujours aussi nombreux pour un moment important et privilégié dans la vie de l'ACCA afin de débattre de nos activités cynégétiques. C'était aussi l'occasion pour lui de remercier deux camarades membres actifs de l'association depuis plus de 30 ans, Jean-Claude Fabre et Guy Robyrenc et de leur remettre un trophée souvenir.

Avant de donner la parole au Maire Jean-Marie Bosch il a souhaité lui remettre également une médaille pour son soutien durant ses trois mandats qui ont vu la réalisation de notre « Maison de la Chasse et de la Pêche ».
A son tour Jean-Marie se félicitait des bonnes relations que nous avons et pour le bon travail réalisé dans l'entretien des routes et chemins forestiers, tout en reconnaissant l'utilité et le rôle essentiel des chasseurs pour la commune et son environnement.
En suivant, le trésorier Jean-Pierre Comaills a donné lecture des bilans (ACCA et caisse de battue) et le secrétaire Jean-Pierre Juanole a poursuivi la séance par la présentation des actions à mener pour la saison 2019-2020.
Au cours de la réunion, les points suivants ont été débattus et validés :
La sécurité dans l'exercice de la chasse, la protection des agriculteurs et éleveurs, l'amélioration du territoire de chasse, le repeuplement, les relations avec les propriétaires et les éleveurs, l'entretien des pistes et chemins, l'examen des tableaux de chasse avec la fixation des dates d'ouverture (sanglier en battue le samedi 31 août, les assurances, les demandes d'adhésion et le renouvellement du tiers des membres du conseil.
Il a été également rappelé que les chasseurs organisent des matinées de nettoyage des chemins et que tous les utilisateurs de nos forêts sont les bienvenus. Le rendez-vous est fixé à la maison de la chasse et de la pêche à 6h 30, tous les dimanches de juillet sauf le 14 qui sera remplacé par le samedi 13 juillet. Si ces dates ne vous conviennent pas, vous pouvez aussi demander aux chefs de battue Jean-Pierre Juanole ou Philippe Juanola, ils vous indiqueront un chemin que vous pourrez nettoyer à votre convenance. Un apéritif a clôturé la séance.

Association de pêche

Samedi 11 mai 2019, à l'initiative de la société de pêche de Serralongue, une quinzaine de pêcheurs ont participé à une matinée de nettoyage des berges sur la rivière « Le Castell ».
Sur 920 m, en amont du tronçon nettoyé en 2013 depuis le pont de la RD 64 au lieu-dit « Case Pierris », les berges ont été débroussaillées, les arbres morts ou déformés qui obstruaient le cours d'eau ont été débités et les déchets évacués.
Ce tronçon de cours d'eau ne représente qu'un infime linéaire du réseau piscicole que gère l'AAPPMA mais il vient en complément des travaux réalisés par le SIGA (Syndicat Intercommunal à vocation unique de Gestion et d'Aménagement) du Tech.
Le Président remercie les bénévoles, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le SIGA du Tech pour toutes ces actions qui redonnent à la rivière un bel aspect et aux pêcheurs l'envie d'y pratiquer leur loisir favori.

Association Sauvegarde du Château et des Tours de Cabrenç

Dès 7 h du matin, après covoiturage en 4x4, plus de trente adhérents de l'Association de Sauvegarde du Château et des Tours de Cabrenç (ASCTC) et des amis étaient à pied d'œuvre pour le nettoyage du site le samedi 22 juin dernier. Comme d'habitude, les équipes se sont réparties sur les trois tours avec un effort particulier sur le château et ses murailles. La porte de la tour à signaux étant ouverte, de nombreux randonneurs de passage ont pu y pénétrer et accéder au sommet afin de profiter du belvédère à 360° sur les deux cotés des Pyrénées. A cet effet nous rappelons que la clef est toujours disponible aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie et au café de la Poste contre dépôt d'une pièce d'identité.

Après tous ces efforts, l'ensemble des participants se sont retrouvés autour d'un repas convivial tiré du sac. Avant de passer à table, le président de l'association, Jean-Marie Bosch invitait François Marqués à le rejoindre pour dévoiler une plaque signalétique indiquant la direction du rocher à visage humain appelé « La Sentinelle » situé à une cinquantaine de mètres à l'ouest de la tour à signaux. Le support en bois massif ayant été offert par François Marqués qui a aussi réalisé une nouvelle table en bois supplémentaire, celle-ci ayant été mise en place le mois dernier par quelques bénévoles.

La gravure a été réalisée par Caroline Hinsberger et offerte à l'association.

Association de Sardanes

Marie-Rose Caréras a fait part à l'assemblée de son souhait de ne pas être reconduite au bureau après quatorze ans de présidence, essentiellement pour des raisons de santé. Le nouveau bureau est à présent :

Présidente d'honneur : Marie-Rose Caréras
Présidente : Claude Bosch
Vice-président : Comaills Jean-Pierre
Secrétaire : Juanola Mado
Secrétaire Adjointe : Jeanson Jeannette
Trésorier : Juanole Jean-Pierre
Trésorière Adjointe : Pujol Renée.

Calendrier prévisionnel des cours 2019 :

Samedi 6 juillet 2019	**21 h Place Abdon Poggi**
Samedi 13 juillet 2019	**18 h Cour d'école (avant sardinade du comité)**
Dimanche 14 juillet 2019	**11 h Cour d'école (Défilé et apéritif municipalité)**
Samedi 20 juillet 2019	**21 h Place Abdon Poggi**
Samedi 27 juillet 2019	**21 h Place Abdon Poggi**
Samedi 3 août 2019	**21 h Place Abdon Poggi**
Samedi 10 août 2019	**Festa Major à Lamanère sardanes avec cobla à 16h**
Lundi 12 août 2019	**18 h Place Abdon Poggi (Llavant de Taula du comité)**
Mercedi 14 août 2019	**Festa Major Serralongue sardanes avec «Sol de Banyuls» 16 h**
Samedi 24 août 2019	**21 h Place Abdon Poggi**
Samedi 31 août 2019	**21 h Place Abdon Poggi**
Samedi 7 septembre 2019	**21 h Place Abdon Poggi**
Samedi 21 septembre 2019	**20 h Sardanes devant le café puis repas de fin de saison)**

Musée de Serralongue :

Si vous voulez profiter d'un instant magique au cœur de la vie Serralonguaise d'autrefois, nous vous conseillons la visite du Musée de Serralongue.
Cette visite est possible tous les jours en été et peut être couplée avec la visite de l'Eglise et du Conjurador.
Un guide merveilleux vous retracera l'histoire de ces belles pierres et de nombreux petits détails de grandes importances. Mr René Magna, créateur du musée et concepteur des maquettes animées reproduisant les anciennes entreprises du village, vous transmettra avec enthousiasme sa passion pour l'histoire de notre beau patrimoine.

Comité des fêtes :

Le comité des fêtes a communiqué son Programme des festivités d'été 2019 que vous retrouverez en dernière page de ce bulletin.
Nous vous attendons nombreux pour les premières animations de Juillet !!!

Fête de la soupe :

Organisée par Fleur du café de La Poste, cette sixième édition du « concours de soupes » a réuni un grand nombre de marmitons. Une partie de la rue a été mobilisée pour accueillir plusieurs « chefs cuistots » qui ont concocté leur « potion magique » en extérieur autour d'un feu de bois.
1er prix : « Louche d'or » pour JD et Marlène et leur soupe « Taï ».
2ème prix : « Econome d'argent » pour Lucho Quiquia et sa soupe péruvienne « Camaloros ».
3ème prix : « Marmite de bronze » pour Claude Nerle et sa soupe «d'ail i oli al jardi ».
Un 4ème prix a été attribué à Eve Roig pour une soupe « Dala Indien ».
Pour son originalité, un prix exceptionnel a été décerné à Marcel et Anya pour une soupe « dessert » à base de fruits rouges.
L'animation musicale était assurée par José de Los Rios (guitare et chant) avec un répertoire latino et gipsy qui a enthousiasmé les participants. Rendez vous en 2020 pour une prochaine édition.

Création de l'Office Public de la Langue Catalane (OPLC) :

L'office Public de la Langue Catalane (OPLC) se situera à l'université de Perpignan. La structure fonctionnera avec un budget de moins de 500.000 euros (Pour comparaison le Pays Basque fonctionne avec environ 4 millions d'euros). Il a été symboliquement installé pour la Saint-Jean, le 23 juin 2019 avec pour Présidente : Carole Delga et Vice-Présidente : Hermeline Malherbe.
L'objectif est de coordonner l'ensemble des acteurs, publics ou privés qui interviennent sur la langue ou la culture catalane, définir des stratégies, d'inciter le monde politique, économique et social à rendre plus présente la langue catalane dans l'espace public, agir dans le cadre de l'apprentissage pour favoriser les vocations des enseignants du catalan. L'enjeu est aussi de valoriser la langue auprès des plus jeunes, en mettant en place par exemple des ateliers de découverte au sein des établissements scolaires du département.

Skyrunning :

Les dimanches, quel que soit le temps, Félicien TENAS passe chercher Belle la chienne de sa grand-mère Betty en disant « j'amène Belle aux Tours ». Ce rituel, il le fait depuis des années, animé par sa passion de la course à pied.
Dernièrement, c'est sur une course de Skyrunning : Trial de 22 kms avec 1800 mètres de dénivelé positif et 235 participants, que Félicien s'est challengé. Pour sa première course de cette catégorie, il a fini 3ème junior et a gagné sa qualification pour le championnat du monde de Skyrunning en Italie au mois d'Aout 2019. Félicitations à ce beau champion serralonguais ! Le Haut Vallespir sera de tout soutien pour ce nouveau défi. **Bonne chance Félicien** !

Bienvenue à **Nathan** petit fils de Françoise DUBOIS et à **Sacha** petit fils de Jacqueline et Pierrot DUBOIS. Félicitations aux parents, grand parents et à Solange DUBOIS pour qui ce sont les 18 ème et 19 ème arrière petits enfants.

Bienvenue à **Joan**, au foyer de Marion ROUSTANY et de Julien FABRE. Félicitations aux parents et aux grand parents Jean François ROUSTANY et Nadine IGLESIAS, Cathy Millet et Jean Luc FABRE, ainsi qu'aux arrières grands parents Carmen et Jean IGLESIAS.

Bienvenue à **Victor**, au foyer de Pierre et Anne-Laure de FOUCAULT, ainsi qu'à **Louise**, au foyer de Cyril et Bérangère LAFFARGUE. Félicitations aux parents, grand parents et au Général et Madame Pierre COSTE pour qui ce sont les 12ème et 13 ème arrières petits-enfants

En ce premier semestre 2019, ils nous ont quittés :
Mimi ROCA, Georges ARTASONE

Nos sincères condoléances aux familles

Le recensement est obligatoire

Pour chaque jeune Français de 16 ans, le recensement doit être effectué pour:

- participer à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- passer, le cas échéant, des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans: CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire…
- être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Où et quand se faire recenser

- Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile dans les trois mois qui suivent son 16ème anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Pièces à fournir

Lors de son recensement, le jeune doit fournir:

- une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...)
- son livret de famille
- une fiche de renseignements

Après le recensement

- Le jeune est convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC)

L'administration convoque le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).
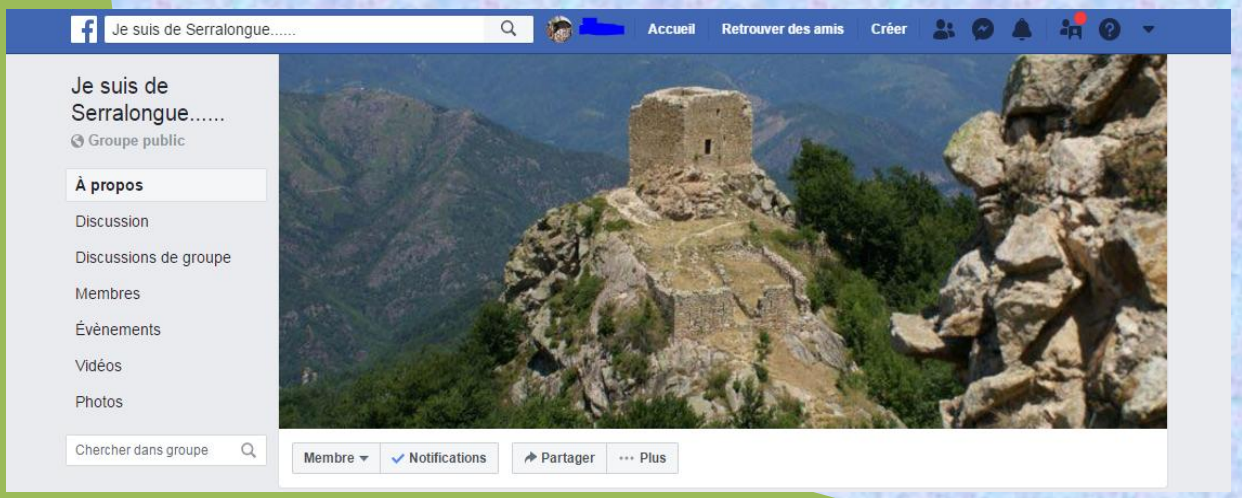
A l'initiative de Annita Smith, un groupe Facebook « Je suis de Serralongue… » a été créé. L'idée est de partager les nouvelles comme festivités, naissances, décès, activités, mariages, marches, balades, actualités de nos commerçants, Vtt, pétanque, chasse, pêche, les coins à champignons ;) ….. A bientôt sur « Je suis de Serralongue… »